

Formation vétérinaire: du Ministère vers l'Université le 26 octobre 1968



**Clé symbolique de l'intégration de
l'École de médecine vétérinaire
à l'Université de Montréal
présentée à Saint-Hyacinthe
le 25 octobre 2018**

MEMBRES DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS 2018-2019 Président : Yvon Couture Vice-président : Raymond S. Roy Secrétaire-trésorier : Alain Moreau Administratrice et adjointe au conservateur : Françoise Gagnon Administrateur : Simon P. Carrier Administrateur : Denis Sanfaçon Administrateur : André Gagnon	<i>Le VÉTéran</i> est le journal de la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois. Il est publié une fois l'an. 3200, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 2M2 ISSN 2561-441X Production : Yvon Couture, Raymond S. Roy, Françoise Gagnon, Alain Moreau, Simon P. Carrier, André Gagnon, Denis Sanfaçon Lecture : Françoise Gagnon, Alain Moreau, Denis Sanfaçon Mise en page : Alain Moreau Conservateur : Dr Armand Tremblay
---	---

Table des matières	
Mot du président, Dr Yvon Couture.....2	Premiers évènements du 50 ^e anniversaire en 2018 de l'intégration de l'ÉMV à l'UdeM16-17
Activités patrimoniales de la SCPVQ en 2017-2018.....3	L'histoire de l'agrément de la FMV (4), Dr Raymond S. Roy.....18-23
Sommaire des dons.....3-4	Remise de la bourse Victor-Théodule Daubigny 2018.....24
Intégration de l'École de médecine vétérinaire: Les étapes importantes, Dr Armand Tremblay.....5-7	Traversée de l'océan Atlantique nord avec des bovins en transit en 1967 (2 ^e volet), Dr Paul-Émile Gauthier.....25-28
L'École de médecine vétérinaire devient une faculté de l'université de Montréal, Dr Armand Tremblay.....8-13	Mosaïque de la promotion 1969.....29
Photos historiques de l'intégration de l'ÉMV en 1968.....14-15	

Mot du président Dr Yvon Couture

Au nom du comité d'administration de la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois, je suis fier de vous rapporter, dans un premier temps, les principales réalisations du Comité au cours de la dernière année et par la suite, vous introduire le Vétéran « HIVER 2019 ». En plus des affaires courantes, les membres du comité d'administration ont précisé les éléments à déposer sur le site « Web » de la Société; ils ont aussi amorcé une importante réflexion concernant les moyens à prendre pour augmenter le nombre de membres. Le sous-comité sur la localisation, le classement et la conservation des documents et du matériel de la Société, présidé par le Dr Raymond Roy, a poursuivi son travail; il en présentera une synthèse lors de l'assemblée générale de la Société le 5 mai 2019.

Il me fait grand plaisir de vous présenter le volume 33 du journal de la Société mais d'abord permettez-moi de signaler l'excellent travail d'édition réalisé par Alain Moreau, notre secrétaire trésorier. À la lecture, vous découvrirez plusieurs articles forts intéressants et bien documentés. Une partie importante du journal est consacrée à l'intégration de l'École de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal, puisque l'année 2018 en représente le 50^e anniversaire. Suivant le sommaire des activités patrimoniales et des dons, le Dr Armand Tremblay cite les étapes importantes de cette démarche d'intégration; on peut apprécier la subtilité du texte intégral du directeur de l'École à l'époque, le Dr Éphrem Jacques, maître de cérémonie pour la circonstance. La cérémonie de rappel du 50^e a eu lieu au mois d'octobre 2018; on vous signale les principaux événements de cette journée. Par la suite le Dr Raymond Roy nous décrit le transfert de l'École, de l'Université de Montréal à Oka, sous la direction des PP. Trappistes; à la lecture de ce texte, on constate que la démarche de l'Université n'a pas été des plus transparentes dans ce projet. En terminant, dans une deuxième chronique le Dr Paul-Émile Gauthier nous raconte son expérience d'accompagnateur d'un groupe de bovins d'origine européenne pour la traversée de l'Atlantique nord direction ouest.

Bonne lecture et bienvenue au brunch de votre Société, le 5 mai prochain.

Activités patrimoniales de la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois en 2018-2019

Dr Armand Tremblay, conservateur, et Dre Françoise Gagnon, adjointe au conservateur

Le premier dimanche du mois de mai a eu lieu le brunch annuel de la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois (SCPVQ) durant lequel le Prix Victor-Théodule Daubigny fut remis au Dr Louis Bernard. Une allocution a aussi été prononcée par la présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, Dre Caroline Kilsdonk, qui a remis l'Ordre du mérite vétérinaire au Dr Gilles Lepage. Le brunch fut suivi par notre assemblée générale annuelle donnant aux membres la chance de nous exprimer leurs points de vue. À l'avenir, autant que faire se peut, nous allons demander à l'étudiant(e) récipiendaire de la Bourse Victor-Théodule Daubigny de nous faire un court résumé du projet qu'il ou elle a présenté et qui s'est mérité la bourse. Cela permettra de savoir à quoi servent les sommes d'argent données par les membres pour la bourse versée aux étudiants. Cette année, des circonstances de dernière minute et hors de notre contrôle n'ont pas permis cette courte présentation.

La SCPVQ continue la publication annuelle de la revue *Le VÉTÉran* et de la revue *SCPVQ Nouvelles* sur notre site internet. La rédaction et la mise en page de ces deux revues, de même que l'alimentation du site internet, demandent aux membres une somme importante de travail.

La SCPVQ a reçu vingt-deux dons de différentes provenances en 2018. Il s'agit en partie de livres, revues, documents, photographies et de matériel vétérinaire. Nous avons procédé à l'inventaire et au classement de ces dons qui sont mentionnés ci-après.

Suite à un réaménagement des locaux de l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP), la SCPVQ a dû demander un accès à des espaces supplémentaires à la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) pour le rangement de matériel vétérinaire que conserve la SCPVQ. Il faut dire ici que la SCPVQ est logée dans le même édifice que l'UQROP. Par la même occasion, nous avons demandé également un poste de travail qui est situé au local de la SVPVQ. Dans les deux cas, nos demandes furent acceptées par Dr Michel Carrier, doyen de la FMV à ce moment. Nous lui en sommes très reconnaissants. Nous avons donc déménagé quelques pièces de matériel vétérinaire et certaines collections de livres à notre nouveau local de rangement et avons fait faire l'installation du poste de travail. Le poste de travail permet de centraliser les données générées par le travail des membres du CA de la SCPVQ et de faciliter le travail d'inventaire par l'accès à un logiciel spécialisé.

Cette année 2018 marque le cinquantième anniversaire de la FMV. En 1968, l'École de médecine vétérinaire devenait une faculté de l'Université de Montréal. Une activité pour souligner ce 50^e anniversaire a eu lieu au Centre de Congrès de St-Hyacinthe conjointement avec le congrès de l'OMVQ. Lors d'un dîner, Dr André Vrins a fait une présentation aux convives à ce sujet. Dr Armand Tremblay, conservateur de la SCPVQ, le Dr Serge Larivière et le Dr Vrins ont grandement contribué au contenu de cette présentation des plus intéressantes.

Sommaire des dons reçus à la SCPVQ au cours de l'année 2018.

Préparé par Dre Françoise Gagnon, adjointe au conservateur de la SCPVQ

La Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois (SCPVQ) remercie grandement tous les donateurs qui contribuent à leur façon à enrichir la collection de livres, d'instruments et d'objets liés à la vie des vétérinaires québécois. Nous considérons cela comme une preuve d'encouragement très importante pour continuer nos efforts à bien remplir le mandat qui est le nôtre. Les dons reçus au cours de l'année 2018-2019 sont les suivants :

1. M. Daniel Turcotte par l'entremise du Dr. Émile Bouchard. Un dictionnaire de médecine daté de 1873.

2. Dr. Jacques Vézina par l'entremise du Dre Céline Barrette Vézina. 27 vidéocassettes de formation continue, des instruments d'hématologie, 81 livres et brochures, 12 fascicules et des périodiques et tout particulièrement 2 copies de son livre intitulé « Gestion Sulky ».
3. Dr. Michel Bigras-Poulin. Des documents reliés à la création du café étudiant de la FMV et des documents reliés à la dissolution de l'Association des médecins vétérinaires en santé publique québécoise (AMVSPQ).
4. Dr. Michel Major. Plusieurs boîtes de matériel vétérinaire : 2 microscopes, des photographies, des brochures, des vidéocassettes, des périodiques, fascicules, du matériel pour antibiogramme, de la biochimie et de l'hématologie, des livres et des instruments vétérinaires. Le tout est lié à son travail au Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ).
5. Dr. Roch Venne. Une valise médicale, une enseigne à son nom, des photographies, un cours de gestion des mesures d'urgence de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), différents journaux, revues étudiantes, des livres et fascicules.
6. Dr. André Legris. Un livre « *The Merck Veterinary Manual* », 8 artefacts et du matériel ayant servi en Santé Animale du Ministère de l'Agriculture et de l'ACIA.
7. M. Marco Langlois de la FMV. Un cartable contenant 333 diapositives reliées à la FMV.
8. Dr. François Massé. Une scie électrique pour écorchage des bovins et un trocart.
9. Dr. Gilles Lepage. Deux livres rédigés par des vétérinaires québécois : Dr Jude Leblanc et Dr Jean-Pierre Dubé.
10. Dr. Pierre Viviers. 16 livres, un mémoire de maîtrise, un carrousel de diapositives illustrant l'importation d'animaux au Canada en passant par la quarantaine de Grosse-Île (ayant appartenu au Dr Gilles Dulac) et des instruments vétérinaires.
11. Dr. Michel Carrier. Un livre sur l'ophtalmologie.
12. Dre Louise Laliberté par l'entremise du Dr Maurice Desrochers. Une collection de la revue *Journal de l'OMVQ* et du *Veterinarius*, un microscope et une valise médicale ancienne contenant une série d'instruments vétérinaires.
13. Dr. Robert Claveau. 10 boîtes contenant des livres anciens, divers objets promotionnels, des instruments vétérinaires anciens et un ensemble d'escrime identifié U de M.
14. Dr. Noël Lapierre. 20 documents et livres vétérinaires.
15. Bureau du Syndic de l'OMVQ. 17 livres ayant appartenu au Dr Jean-Luc Laberge.
16. Amélie St-Georges par l'entremise du Dre Christine Théorêt. Un livre daté de 1900, un stéthoscope et un diplôme le tout ayant appartenu à son grand-père le Dr Jacques St-Georges.
17. Dr. Jean Piérard. 161 documents reliés à l'anatomie et la mammalogie.
18. La bibliothèque de la FMV. 33 livres anciens.
19. Dr. Amer Silim. Un appareil de détartrage ultrasonique avec les accessoires.
20. Dre Chantal Gauthier par l'entremise du Dr. Gilles Rivard. Un livre du Ministère de l'Agriculture du Zimbabwe ayant appartenu à Dre Isabelle Lévesque.
21. Dr. Serge Larivière. Différents annuaires de la FMV, différents documents reliés à vie à la FMV et la copie d'un mémoire présenté à la FMV.
22. Dr. Alain Moreau. Un disque 33 tours contenant des enregistrements de sons cardiaques.



BRUNCH ANNUEL DE VOTRE SOCIÉTÉ

Dimanche, le 5 mai 2019 à 10 h 30

Remise du prix Victor-Théodule Daubigny au Dr Yves Gosselin
Conférence de la Dre Diane Frank, professeure à la FMV,
sur "L'évaluation de dangerosité des chiens agressifs"

Assemblée générale annuelle

Club de Golf de St-Hyacinthe, 3840 boul. Laurier Ouest,
Saint-Hyacinthe

L'intégration de l'École de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal :

Les étapes importantes

Par Armand Tremblay, conservateur

En 1964, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec recommandait l'intégration pédagogique et administrative de l'École de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal. Au cours des quatre années suivantes, le sort de l'École fut l'objet de multiples interventions et mémoires de la part de groupes intéressés à des degrés divers.

Mais le 18 janvier 1968, le Conseil d'Éducation de l'Association américaine de médecine vétérinaire (AVMA), dans son rapport d'évaluation, pose comme condition première à la reconnaissance de l'École de médecine vétérinaire, une intégration pédagogique et administrative à une université et le parachèvement des aménagements projetés. Si le 1^{er} novembre 1968 un changement dans son statut actuel n'est pas apporté, il refusera la reconnaissance officielle de notre École de médecine vétérinaire. Cette désapprobation placerait l'Université de Montréal dans l'impossibilité de décerner des doctorats à nos gradués, et le Collège des médecins vétérinaires de leur accorder la licence.

Du mois de janvier au mois d'août 1968, plusieurs études ont été réalisées par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Le 9 août 1968, parce que le temps presse et soucieux de faire le point sur les différentes opinions émises, l'Honorable Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, forme un nouveau comité dont le mandat était d'étudier les problèmes reliés à l'intégration pédagogique, administrative et physique de l'École de médecine vétérinaire à une université du Québec, de faire le choix d'une université et de déterminer le site de la nouvelle faculté.

Ce comité, sous la présidence de M. Benoit Lavigne, sous-ministre associé au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, était formé des personnes suivantes: Dr Philippe Demers, député du comté de Saint-Maurice et président du Comité de l'Agriculture; Dr Éphrem Jacques, directeur de l'École de médecine vétérinaire; Dr Lucien Cournoyer, directeur des études à l'École de médecine vétérinaire; Dr Albert Lavallée, directeur du Service de la Salubrité des Aliments au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et vice-président du Collège des médecins vétérinaires de la province de Québec; Dr René Pelletier, chef du département de médecine à l'École de médecine vétérinaire; Dr Camille Julien, directeur général adjoint de la production et de l'aménagement au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. L'Honorable Clément Vincent était présent et il participa activement aux discussions.



M. Benoit Lavigne,



Dr Philippe Demers,



Dr Éphrem Jacques,



Dr Lucien Cournoyer,



Dr René Pelletier,



Dr Camille Julien



Dr Albert Lavallée,



Hon. Clément Vincent

Le 28 août 1968, les membres de ce comité recommandaient premièrement, l'intégration pédagogique et administrative de l'École vétérinaire à l'Université de Montréal qui s'engage à maintenir et à développer les facilités physiques actuelles et deuxièmement, une rencontre entre les représentants du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, du gouvernement et de l'Université aux fins de fixer les modalités de cette intégration qui devrait avoir lieu à brève échéance, afin d'assurer la continuité de l'enseignement vétérinaire. Les modalités négociées entre le gouvernement et l'Université de Montréal étaient incluses, avec le rapport du comité, dans le mémoire soumis au Conseil des ministres par l'hon. Clément Vincent, le 11 septembre 1968.

Les conditions du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation ont été présentées à l'Université de Montréal par le Dr Camille Julien, mv. Ces conditions étaient les suivantes :

1. L'Université s'engage à maintenir à St-Hyacinthe et à y développer entièrement sa Faculté de médecine vétérinaire et à lui reconnaître tous les droits et prérogatives qui découlent de ce statut.
2. L'Université s'engage au cours des trois prochaines années à organiser sa Faculté de médecine vétérinaire suivant le programme de développement qui figure aux prévisions budgétaires 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972, à même les fonds d'investissement des universités.
3. L'Université s'engage à inclure dans son budget d'opération le montant nécessaire au maintien et au développement de sa Faculté de médecine vétérinaire.
4. L'Université s'engage à commencer au plus tôt, en 1968 si possible, la construction des bâtiments dont les plans et devis sont préparés en donnant la priorité à la clinique des petits animaux.
5. L'Université engagera les professeurs, y compris le doyen, selon la procédure établie dans sa charte et en respectant les droits acquis: fonds de pension, statut des professeurs et classification, accumulation des congés de maladie, assurance-santé, etc.; le personnel clérical, technique et autre, actuellement en fonction, sera maintenu à son poste.
6. Le Service de l'extension de l'École de médecine vétérinaire sera maintenu.
7. L'Université s'engage à maintenir un service de liaison entre sa Faculté de St-Hyacinthe et le campus pour le transport du matériel et du personnel.
8. L'Université engage le plus tôt possible le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire et établit immédiatement deux comités, soit un comité de construction et un comité de programme d'études.
9. L'Université s'engage à réserver sine die et gratuitement, pour l'usage du ministère de l'Agriculture, l'espace actuel occupé par le Laboratoire provincial de Recherche vétérinaire avec tous ses biens meubles et son instrumentation. Le ministère de l'Agriculture ne s'opposera pas à des changements de locaux s'il y a équivalence d'espace et de facilité et si tel changement est à la satisfaction du directeur du laboratoire.
10. L'Université reconnaît que certains instruments appartenant au laboratoire (la liste était jointe) se trouvent actuellement dans les laboratoires de l'École et est disposé à les retourner sur demande.
11. Les étudiants auront accès au Laboratoire de Recherche vétérinaire autant que les besoins des cours l'exigent et l'Université s'engage en retour à accorder au Laboratoire de Recherche vétérinaire les mêmes avantages que les autres facilités de l'École: laboratoire de pathologie, bibliothèque, salle de nécropsie, collaboration dans la recherche.
12. L'Université s'engage à opérer les cliniques et à dispenser à la classe agricole des services au moins équivalents à ceux qu'elles rendent actuellement.
13. L'Université accepte la formation d'un Conseil permanent d'orientation pour la Faculté de médecine vétérinaire. Ce comité sera composé de représentants du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, de l'École de médecine vétérinaire, de l'École d'hygiène, du Collège des médecins vétérinaires et de l'industrie des produits pharmaceutiques.

Les conditions de l'Université de Montréal ont été présentées par MM. Roger Gaudry et M. Paul Lacoste, respectivement recteur et vice-recteur de l'Université. Ces conditions étaient les suivantes :

1. L'Université a l'assurance que le gouvernement de la Province de Québec n'autorisera pas l'établissement de d'autres facultés de médecine vétérinaire avant que celle de Montréal n'ait pris son plein essor et qu'il y ait réellement besoin d'une deuxième faculté francophone.

2. L'Université de Montréal et le gouvernement de la Province de Québec acceptent mutuellement le transfert à l'Université du fonds de pension des fonctionnaires engagés comme professeurs.
3. L'Université établit les frais de scolarité pour les étudiants en médecine vétérinaire.
4. L'Université peut faire appel à des spécialistes du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation pour travailler à l'élaboration des plans des pavillons et à la préparation du programme.
5. L'Université fait accepter par les autres universités de la Province de Québec les dépenses d'immobilisation requises pour compléter l'organisation de sa Faculté de médecine vétérinaire dans la cité de Saint-Hyacinthe.
6. L'Université a l'assurance que, pour le reste de l'année, la balance du budget sera versée au ministère de l'Éducation qui devra prévoir les dépenses de la faculté jusqu'en juin 1969.
7. Le gouvernement cède à l'Université, en plus des constructions réalisées, un emplacement de 333 pieds de largeur par environ 2000 pieds de longueur. Ce terrain est borné au nord par la rue des Vétérinaires, au sud par le chemin de ferme de l'Institut, à l'ouest par la voie ferrée et à l'est par la rue Sicotte.

Voici la séquence des événements suite à cette décision:

11 septembre 1968.	Le Conseil des ministres du gouvernement du Québec approuve le transfert de l'École de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal.
14 septembre 1968	L'honorable Clément Vincent annonce, lors de son discours aux vétérinaires réunis en congrès à l'Estérel, que l'intégration pédagogique et administrative de l'École de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal vient de se concrétiser.
16 septembre 1968	L'honorable Clément Vincent, vient informer l'administration de l'École de médecine vétérinaire, le corps professoral et le personnel, des modalités de l'intégration pédagogique et administrative de l'institution à l'Université de Montréal.
26 octobre 1968	Une cérémonie en présence du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, du ministre de l'Éducation et du recteur de l'Université de Montréal marque officiellement la remise de l'École de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal.
20 novembre 1968	Le Conseil de l'Université de Montréal nomme le Dr Éphrem Jacques doyen de l'École de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.
Printemps 1969	L'Assemblée universitaire donne son accord sur l'ensemble des modalités de l'intégration pédagogique et administrative de l'École de médecine vétérinaire à l'Université.

Nouveauté lors du brunch de la SCPVQ le dimanche 5 mai 2019

Suite à une demande exprimée lors de l'assemblée générale de l'an dernier, la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois a pris les arrangements nécessaires avec le Club de Golf de St-Hyacinthe afin de bénéficier d'un espace pour exposer des objets de notre patrimoine lors de la tenue du brunch.

Le sujet retenu cette année est l'anatomie. Le Dr André Bisailon, professeur d'anatomie retraité de la FMV et ex-administrateur de la SCPVQ, a bien voulu participer avec le conservateur, Dr Armand Tremblay, et son adjointe, Dre Françoise Gagnon, à la sélection d'objets de notre patrimoine en rapport avec l'anatomie. Il a aussi accepté d'être présent à cet exhibit afin de fournir des informations concernant les objets exposés.

Venez en grand nombre voir cet exhibit!

Le CA de la SCPVQ

L'École de médecine vétérinaire devient une faculté de l'Université de Montréal

Dr Armand Tremblay, conservateur

Le samedi, 26 octobre 1968, une cérémonie avait été organisée pour officialiser l'intégration de l'École de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal, et elle s'est déroulée à l'auditorium de l'École de médecine vétérinaire à Saint-Hyacinthe.

Il faut aussi se rappeler que l'École de médecine vétérinaire de la province de Québec à Saint-Hyacinthe, qui relevait du ministère provincial de l'Agriculture et de la Colonisation, ferait maintenant partie intégrante de l'Université de Montréal, à titre de faculté distincte de toute autre, même si elle demeure à Saint-Hyacinthe.

Le campus de l'École de médecine vétérinaire, en 1968, comprenait le pavillon principal construit en 1953, la clinique des grands animaux construite en 1964 ainsi que la clinique des petits animaux, le laboratoire d'anatomie et le laboratoire de physiologie dans les anciennes baraques de la marine, disponibles depuis 1947.



La clé symbolique de l'intégration pédagogique et administrative de l'École de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal, transmise au recteur de l'Université de Montréal par l'honorable Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation du gouvernement du Québec.





D'UNE ÉCOLE À UNE FACULTÉ

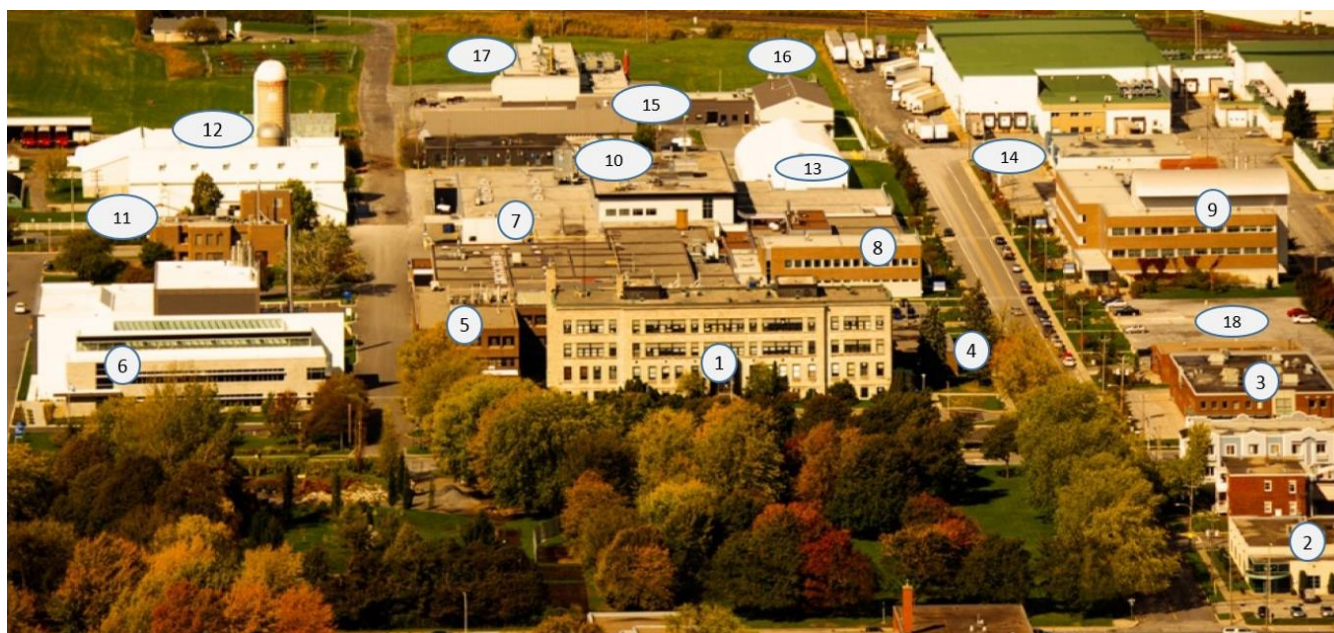


L'intégration à l'Université de Montréal impliqua une modification de la mission de l'École de médecine vétérinaire.

À la formation des médecins vétérinaires, s'ajouta l'avancement des connaissances et la composante recherche à la tâche des professeurs.

Les volets de la charge de travail des professeurs de sciences cliniques deviennent comparables à ceux des autres professeurs.

Campus de la Faculté de médecine vétérinaire, St-Hyacinthe



(Chiffre entre parenthèses suivant la description du bâtiment : année de la construction ou de sa première utilisation)

(Photo FMV, 2016)

1. Pavillon principal (1953); 2. Clinique ambulatoire (1990); 3. Pavillon de santé publique (2008); 4. Laboratoire d'anatomie (1975); 5. Nouveau pavillon (1985); 6. Complexe de diagnostic et d'épidémiosurveillance vétérinaires du Québec (2012); 7. Hôpital des animaux de la ferme; 8. Hôpital des petits animaux; 9. Pavillon 1550/IBVA (2005); 10. Hôpital des équins (2005); 11. Laboratoire provincial (1975); 12. Ferme Maskita (1996); 13. Chapiteau d'exercice pour chevaux; 14. Clinique des oiseaux de proie; 15. Ferme et animalerie; 16. Centre de recherche avicole (2004); 17. Plateforme de recherche en environnement et production animale (2009); 18. Café des étudiants (1993).

L'École de Médecine vétérinaire devient une faculté de l'Université de Montréal

Le samedi, 26 octobre 1968, une cérémonie fut organisée pour souligner l'intégration de l'École de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal et elle se déroula à l'auditorium de l'École à Saint-Hyacinthe. Pour mieux se rappeler de l'atmosphère de cette journée, nous vous proposons le texte de présentation des invités par le maître de cérémonie de la journée, Dr Éphrem Jacques. Grâce à la collaboration de la Division des archives de l'Université de Montréal, la copie de ce texte fut mise à notre disposition.

Dr Éphrem Jacques, M.V., directeur de l'École de médecine vétérinaire, maître de cérémonie.



C'est avec fierté et empressement que j'ai accepté d'agir comme maître de cérémonie au cours de cette réunion mémorable et grandiose. Je vous avouerai cependant que n'étant pas du métier, cette tâche, que réussit mal à amoindrir un « trac » fort inopportun, s'avère gigantesque. Ne pouvant donc présumer de la durée de mes forces, je m'empresse de m'acquitter d'un devoir très agréable, celui de vous présenter nos invités sur l'estrade d'honneur.

Il est normal que notre École, durant sa modeste existence, ait eu le bonheur, à l'occasion, de recevoir la visite de hauts personnages et toujours elle s'est sentie fière et honorée. Jamais, cependant, n'avait-elle espéré accueillir d'un même coup un nombre aussi imposant de sommités du monde politique, religieux, universitaire et professionnel.

Parmi les invités de marque (au premier plan): Dr Paul Boulanger (CMVQ), Dr John McCoy (AVMA), M. Roger Gaudry (recteur de l'Université de Montréal), l'hon. Clément Vincent (ministre de l'Agriculture et de la Colonisation), Mgr Albert Sanschagrin (évêque de Saint-Hyacinthe), l'hon Jean-Guy Cardinal (ministre de l'Éducation), M. Denis Bousquet (député de St-Hyacinthe).



C'est pourquoi, grâce à vous, vous nous voyez comblés et notre joie se confond dans une émotion fort compréhensible. M'appartient-il en ce moment de vous souhaiter la bienvenue? J'ai peut-être raison de m'interroger, si je constate comme vous tous, (1) que nous répondons à la gracieuse invitation de l'honorable Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, (2) que nous relevons désormais du ministre de l'Éducation dont le titulaire est monsieur Jean-Guy Cardinal, et (3) que notre École appartient maintenant à l'Université de Montréal, dont le recteur, comme vous le savez tous, est Dr. Roger Gaudry. Et dire que nous avons entrevu la fin des complications. Toutefois, comme il ne semble pas y avoir d'inconvénient à une répétition possible, c'est donc avec grand plaisir qu'en mon nom et au nom de tous mes collègues de l'École, je vous souhaite le plus chaleureux accueil. Il serait incongru de ne pas signaler la gentillesse que vous avez eue, Mesdames, de rehausser l'éclat de cette fête, en accompagnant vos époux.

We are proud and honoured to have with us on such a memorable event a few distinguished English speaking guests with their lovely ladies. It is with great pleasure that in my name and in the name of all my colleagues, I extend to you a most hearty welcome.

Le moment est venu d'inviter à cette tribune ceux qui ont eu l'amabilité d'accepter de nous dire quelques mots.

Mgr Albert Sanschagrin



Dès son arrivée à Saint-Hyacinthe, en 1967, son Excellence Mgr Albert Sanschagrin, par sa courtoisie et sa grande affabilité, s'est assuré d'emblée l'estime et le respect de tous ses diocésains. Partisan du dialogue et d'un commerce facile et agréable, il aime rencontrer ses ouailles qui, elles, se plaisent en sa compagnie. Nous, de l'École, attendions depuis longtemps l'occasion propice de l'inviter à nous faire l'honneur de sa visite. C'est donc avec joie, Excellence, que nous vous accueillons aujourd'hui et nous serions enchantés de vous écouter.

Dr Philippe Demers



Le Dr Philippe Demers, député de St-Maurice et président du Conseil agricole à l'Assemblée législative, est le seul vétérinaire qui occupe un siège au parlement du Québec. Professionnel actif et compétent, il s'est fait depuis toujours un ardent défenseur des intérêts de sa profession. Nous aurions été déçus de ne pas le retrouver au comité d'intégration de l'École, puisque déjà on le reconnaissait comme un des instigateurs de ce mouvement pro-universitaire. Et avant que je ne cède au désir de vous dire quel titre il s'est acquis de l'autre côté de la Chambre, je l'invite à nous adresser la parole.

M. Denis Bousquet



M. Denis Bousquet, député de Saint-Hyacinthe, est un homme qui s'intéresse de très près aux activités de son comté. Parmi ces activités, une de celles qui a retenu son attention d'une façon particulière, a été pour un temps du moins, la question controversée du statut de l'École de médecine vétérinaire. Son loyal appui à notre cause fait foi de sa précieuse intervention qui lui vaut notre reconnaissance. C'est donc avec plaisir que je l'invite à nous dire quelques mots.

L'honorable Clément Vincent



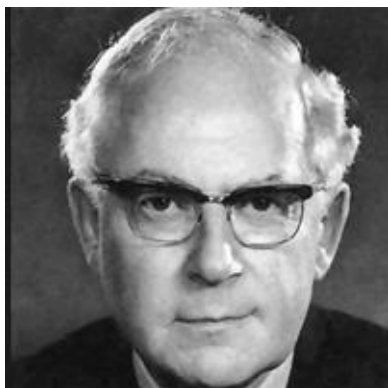
Comme l'indiquent les archives, notre École, depuis sa fondation en 1886, a été l'objet d'une attention assez particulière et pour le moins diversifiée. Tous ceux qui l'ont eue sous leur tutelle, ont voulu lui prodiguer le plus d'égards possibles, proportionnés quelquefois à l'importance qu'on voulait lui reconnaître et souvent conditionnés par l'urgence d'autres nécessités prioritaires. Lui est-il arrivé d'avoir été incomprise, cela ne veut pas dire qu'elle a été maltraitée. Cependant, je me dois d'ajouter publiquement que de tous ces tuteurs, l'honorable Clément Vincent a été de beaucoup le plus compréhensif et celui qui aura contribué dans la plus large mesure à l'épanouissement de la profession vétérinaire au Québec. Monsieur le Ministre, vous qui participez directement à la rédaction de cette nouvelle page

d'histoire qui s'écrit aujourd'hui, accepteriez-vous de nous adresser la parole?

Remerciements à l'honorable Clément Vincent :

Merci, monsieur le Ministre, pour vos bonnes paroles et puisque l'occasion m'est fournie pour une dernière fois peut-être, permettez-moi de vous exprimer publiquement ainsi qu'à votre sous-ministre, M. Roméo Lalande, à vos adjoints parlementaires, à vos sous-ministres associés, à vos directeurs de services, enfin à tout votre personnel, notre gratitude pour l'étroite collaboration apportée à notre École.

M. Roger Gaudry



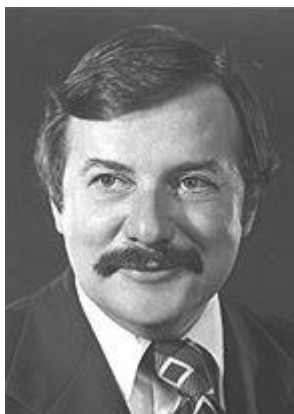
À l'époque où la traction mécanique n'avait pas encore établi sa suprématie sur la bête de somme, se rencontrait à plusieurs exemplaires une catégorie assez typique d'hommes à chevaux qu'on appelait maquignons et dont la profession à mini-brevet permettait au détenteur, par des trucs souvent peu orthodoxes, d'avoir la meilleure part dans un échange ou achat. Seule la reconnaissance d'un vice rédhibitoire pouvait permettre au contractant frustré « de défaire le marché ». Le ciel me garde, monsieur le Recteur, de vouloir faire la moindre comparaison entre ce trafic de la belle époque et la noble transaction dans laquelle vous êtes actuellement impliqué. Ce à quoi je

veux tout simplement faire allusion, c'est au vice rédhibitoire possible qui pourrait avoir pour nous des conséquences assez incertaines, à moins que le prix d'achat en ait déjà atténué toute l'importance. M. le Recteur, nous serions fort intéressés à recueillir vos impressions sur votre nouvelle acquisition.

Remerciements à M. le Recteur :

Merci, monsieur le Recteur, de vos paroles fort encourageantes. Permettez-moi, à mon tour, d'ajouter que votre École, faculté de plein droit, ne vous décevra pas. Sa meilleure garantie, c'est encore la compétence, le dévouement et l'honnêteté de ses 28 professeurs à plein-temps, secondés par une vingtaine d'enseignants à temps partiel, tous au service de quelque 170 étudiants dont le comportement leur vaut une réputation enviable.

L'honorable Jean-Guy Cardinal



Être ministre de l'Éducation dans une époque aussi colorée ne doit certes pas être une sinécure. Aussi, sommes-nous très honorés de voir qu'en dépit d'un boulot énorme, vous avez accepté comme représentant du premier ministre et à titre de ministre de l'Éducation de participer à cette fête. Monsieur le Ministre, je vous avouerai que je me trouve présentement dans une situation plutôt compromettante et pour cause. J'aimerais vous dire notre satisfaction de relever désormais de votre ministère, ce qui est vrai. Mais en ce faisant, l'honorable Clément Vincent pourrait en déduire que nous n'étions pas satisfaits chez lui, ce qui serait faux. D'un autre côté, si j'exprime le regret d'un changement, en plus d'être indélicat c'est vous inviter à une attitude autre que celle que vous voudrez prendre à notre égard.

Enfin, si je ne fais mention de rien, vous avez droit de soupçonner un désintéressement qui pourrait se traduire au Conseil de la Trésorerie par une mention moins urgente de nos besoins prioritaires, ce qui serait désastreux, surtout que nous avons la certitude morale que monsieur le Recteur veut entourer sa nouvelle faculté de toute l'attention et des soins qu'on réserve à un nouveau-né. Aussi bien vous céder la parole, monsieur le Ministre, je n'en sortirai jamais!

Mme Jean-Guy Cardinal,

De peur d'exprimer maladroitement par des paroles la joie que nous procure votre aimable visite, souffrez que nous confions à quelques roses le soin de s'acquitter de cette délicate tâche. Elles vous seront présentées par M. Éric Forest, président de l'Association des étudiants en médecine vétérinaire.

Mme Clément Vincent et Mme Roger Gaudry,

En compensation pour tous les maux de tête que vous ont occasionnés vos nobles époux, tout au long de cette désormais mémorable transaction, permettez à votre humble serviteur, ainsi qu'à tous les professeurs de la faculté, de savourer le geste gracieux de vous présenter à chacune une gerbe de roses que vous remettent à l'instant deux de nos étudiantes. Puisse la beauté de ces fleurs être le présage de l'avenir de notre faculté, mais fasse le ciel que « l'espace d'un matin n'en soit pas la durée ».

Conclusion

En terminant, je voudrais rendre un hommage particulier à tous les médecins vétérinaires des générations précédentes, qui œuvrant dans des conditions difficiles, avec des moyens limités, nous ont permis de vivre aujourd'hui ces instants historiques. Et puisque nous avons dans la salle nos deux professeurs émérites, les docteurs J.-Maxime Veilleux et G. Théobald Labelle, il conviendrait, en leur disant notre admiration, de reconnaître en eux le mérite et le dévouement de tous ceux qui ont assuré la continuité dans l'enseignement.



**SOCIÉTÉ DE CONSERVATION
DU PATRIMOINE
VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS**

BRUNCH ANNUEL DE VOTRE SOCIÉTÉ

Dimanche, le 5 mai 2019 à 10 h 30

Remise du prix Victor-Théodule Daubigny au Dr Yves Gosselin
Conférence de la Dre Diane Frank, professeure à la FMV,
sur "L'évaluation de dangerosité des chiens agressifs"
Assemblée générale annuelle
Club de Golf de St-Hyacinthe, 3840 boul. Laurier Ouest,
Saint-Hyacinthe

Photos historiques de l'intégration de l'École de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal.

Les événements importants de la cérémonie du 26 octobre 1968 furent pris en photo par M. Raymond Bélanger, photographe du journal *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. Ces photographies ont été remises au Dr Éphrem Jacques et conservées dans les archives de la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois. Voici plus bas quatre de ces photographies.



L'honorable Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, remet au Dr Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal, la clé symbolique de l'École de médecine vétérinaire, en présence, de l'honorable Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation.

Dr Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal, signant le livre d'or de l'ÉMV, en présence dans l'ordre habituel, du Dr Éphrem Jacques, directeur de l'ÉMV, de M. Denis Bousquet député de St-Hyacinthe, de l'hon. Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation et de l'hon. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation.





L'honorable Clément Vincent présente le protocole de l'intégration au Dr Éphrem Jacques, directeur de l'École de médecine vétérinaire. Sont aussi présents : l'honorable Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation du Québec; le Dr Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal; Mgr Albert Sanschagrin, évêque de Saint-Hyacinthe et M. Denis Bousquet, député de Saint-Hyacinthe.

L'honorable Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, signant le livre d'or de la ville de Saint-Hyacinthe, en présence, dans l'ordre habituel, de l'honorable Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation, de M. Léon Nichols, maire de St-Hyacinthe, et du Dr Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal.



PREMIERS ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE DU 50^e ANNIVERSAIRE DE L'INTÉGRATION DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le 25 octobre 2018, la faculté de médecine vétérinaire a souligné d'une manière spéciale le début de l'année du 50^{ième} anniversaire de l'intégration de l'École de médecine vétérinaire de la province de Québec (EMV) à l'Université de Montréal. Ce lancement de l'année du 50^e anniversaire de l'intégration de l'École de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal se voulait un rappel de l'importance de la date du 26 octobre 1968 pour la Faculté de médecine vétérinaire. La faculté a produit un logo pour identifier les divers documents, les événements et le site Web reliés à cette année du cinquantième anniversaire.



Faculté de médecine vétérinaire

La journée du 25 octobre 2018 se déroulait au Centre des Congrès de Saint-Hyacinthe et le programme de la journée comprenait trois activités différentes.



Sur l'heure du midi, un banquet sous la présidence de la doyenne (Dre Christine Theoret) avec comme conférencier invité, Dr André Vrins. Ce dernier nous a fait un bref rappel des points importants dans l'évolution de notre faculté depuis les 50 dernières années. Étaient présents au banquet, les membres de la direction et du personnel de la FMV, la présidente (Mme Éloïse Johnson) de l'Association des étudiants en médecine vétérinaire du Québec, le président (Dr Yvon Couture) et des membres de la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois, le président (Dr Gilles Lepage) et des membres du CA du Regroupement des vétérinaires retraités du Québec, des diplômés des promotions 1968 et 1969, le président de l'APRUM (M. Yves Lépine), des membres de l'APREs et leurs conjoint(e)s.

En après-midi, quatre conférences thématiques : 1) La féminisation en médecine vétérinaire: point de vue d'une professeure (Dre Denise Bélanger); 2) Les animaux des jeunes de la rue: une activité gagnant-gagnante pour nos étudiants en stage, les jeunes de la rue et leurs chiens et chats (Dre Julie-Hélène Fairbrother); 3) Médecine vétérinaire: de la science des microbes au Big-data (Dr Émile Bouchard); 4) Futurologie et imagerie médicale (Dr Éric Norman Carmel). Le contenu de ces conférences sera disponible sous peu sur le site de la Faculté de médecine vétérinaire.



Dre Denise Bélanger



Dre Julie Fairbrother



Dr Émile Bouchard



Dr Éric Norman Carmel

En fin d'après-midi, à l'occasion du Congrès vétérinaire québécois, un cocktail conjoint avec la Faculté pour souligner le lancement de l'année du 50^e anniversaire de l'intégration de l'École de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal avec des allocutions complémentaires de la doyenne de la FMV (Dre Christine Theoret),

de la présidente de l'OMVQ (Dre Caroline Kilsdonk), du vice-recteur (M. Éric Filteau) de l'Université de Montréal, du maire de Saint-Hyacinthe (M. Claude Corbeil) et du directeur général (M. André Barnabé) de Saint-Hyacinthe Technopole.

À l'occasion du Congrès vétérinaire québécois, pour souligner l'événement, la clé qui avait été remise par l'Honorable Clément Vincent, Ministre de l'Agriculture et de la colonisation à M. Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal, a été dévoilée par la doyenne de la FMV et d'autres partenaires.



De gauche à droite : M. Claude Corbeil, (maire de Saint-Hyacinthe), Dre Caroline Kilsdonk, (présidente de l'OMVQ), M. Éric Filteau (vice-recteur de l'Université de Montréal), M. André Barnabé (directeur général de Saint-Hyacinthe Technopole), Dre Christine Theoret (doyenne de la FMV), et Mme Éloïse Johnson (présidente de l'Association des étudiants en médecine vétérinaire du Québec).

Les photos des personnes présentes au banquet, le survol des faits saillants, le diaporama historique, les grandes réalisations (texte du Dr Serge Larivière) et plusieurs autres textes soulignant l'évolution de la Faculté de médecine vétérinaire au cours des cinquante dernières années sont disponibles sur le site de la Faculté de médecine vétérinaire : fmv.umontreal.ca/50.



BRUNCH ANNUEL DE VOTRE SOCIÉTÉ

Dimanche, le 5 mai 2019 à 10 h 30

Remise du prix Victor-Théodule Daubigny au Dr Yves Gosselin
Conférence de la Dre Diane Frank, professeure à la FMV,
sur "L'évaluation de dangerosité des chiens agressifs"

Assemblée générale annuelle

Club de Golf de St-Hyacinthe, 3840 boul. Laurier Ouest,
Saint-Hyacinthe

L'HISTOIRE DE L'AGRÈMENT DE LA FMV (4)

Dr Raymond S. Roy raconte le quatrième volet; le départ précipité de Montréal à Oka à l'été 1928, un déménagement à l'aveuglette! ¹



L'École de médecine vétérinaire de l'Université Montréal a été cédée à l'Institut agricole d'Oka au mois de juin 1928.

Seule l'administration de l'Université de Montréal était au courant de cette décision.

La profession vétérinaire n'a pas tardé à réagir, de même que le gouvernement du Québec, les professeurs et les étudiants.

Le 16 juin, lors d'une réunion dans les locaux de l'École sise sur la rue De Montigny, les administrateurs du Collège nouvellement nommés avaient constaté, à leur grande surprise, que l'École avait subitement déménagé à Oka sans qu'ils en aient été avisés. L'ensemble du déménagement n'était pas complété à cette date, mais la direction avait déjà été confiée aux RR. PP. Trappistes. Dans une lettre datée du 11 octobre, le secrétaire du Collège des médecins vétérinaires, le docteur Gustave Labelle, écrivait au secrétaire général de l'Université de Montréal pour lui demander de plus amples explications quant au déménagement de l'École. Il voulait aussi savoir ce qu'il adviendrait de la formation vétérinaire, du conseil d'administration et des professeurs. Sans équivoque, la direction de l'Université répondait que la Commission des études avait accepté, le 1^{er} juin, les recommandations du comité spécial chargé d'étudier la question de l'École en vue de s'en départir.

Dans une lettre très brève, datée du 17 octobre, l'Université ne donnait pas d'explications sur sa décision et sur le fait que la communauté vétérinaire n'en avait pas été informée au préalable. On trouvait annexés à cette lettre uniquement les principaux documents officiels dont le contrat entre l'Université de Montréal et l'Institut agricole d'Oka. Ces documents dataient pour la plupart du mois de juin 1928. L'Université ajoutait que la Commission de études avait décidé d'affilier l'École vétérinaire d'Oka à l'Université de Montréal. C'était donc a posteriori, le 17 octobre 1928, que l'Université annonçait officiellement et publiquement au Collège qu'elle abandonnait l'enseignement vétérinaire aux RR. PP. Trappistes.

Pourtant, déjà en juillet, on évoquait le déménagement de l'École dans les journaux montréalais. Ainsi, le 12 juillet 1928 paraissait dans le journal *Le Canada* une déclaration révélatrice : « *Le transport de tout le matériel de l'École à l'Institut agricole d'Oka est commencé.* » Cet article décrivait en détail l'affectation des locaux de la rue De Montigny laissés vacants. Il soulignait comment la « *transportation* » de l'École à Oka comporterait des changements appréciables pour les étudiants : un nouveau régime d'internat, déjà en vigueur à Oka.

En plus d'être délocalisés loin de la ville, les étudiants devenaient pensionnaires obligatoires de l'Institut avec un régime de vie particulier (fig. 1). L'année scolaire débutait la première semaine de septembre et se continuait jusqu'aux derniers jours de juin. Les étudiants ne pouvaient plus travailler comme ils le faisaient à Montréal, et de plus, ils devaient défrayer leur pension durant toute l'année scolaire. Devant cette situation, les étudiants ne réagirent qu'après leur arrivée à Oka, eux qui avaient ardemment souhaité ce déménagement et qui l'avaient exprimé dans une lettre du 27 avril 1928, adressée au recteur Piette.

¹ Les documents cités dans cet article proviennent des archives de l'Université de Montréal et de la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois.

HORAIRE DE LA JOURNÉE	
heures :	
6.10	Lever
6.30	Prière du matin. Communion. Messe
7.15	Déjeuner.
8.00 à 12.00	Cours
12.00	Dîner
1.30 à 3.30 p.m.	Laboratoire
ou 1.30 à 4.00	Pratique sur la ferme
5.00	Cours ou étude
6.00	Souper
7.15	Prière. Chapelet en commun à la chapelle
7.30	Etude
10.00	Coucher
Dimanches et fêtes d'obligation	
8.30 a.m.	Grand'messe
6.45 p.m.	Vêpres

Figure 1 – Horaire d'une journée type des étudiants à l'ÉMV d'Oka

À la réaction du Collège s'ensuivit celle du ministre de l'Agriculture, l'honorable Joseph-Édouard Caron. Il annonçait au premier ministre, l'honorable L.-A. Taschereau, dans une lettre datée du 7 août 1928, une



nouvelle inquiétante : « *l'Université de Montréal, sans nous avertir, vient de transférer à l'École d'agriculture d'Oka tout l'enseignement vétérinaire qu'elle a donné jusqu'à présent à Montréal, en vertu d'un contrat passé entre le ministère de l'Agriculture et l'École de médecine comparée et de sciences vétérinaires de Montréal, le 6 août 1890.* »

Dans ce contrat se trouvait l'obligation pour l'École de contribuer à l'enseignement de l'art vétérinaire dans toutes ses branches, soit dans la bâtisse de l'Université Laval à Montréal ou tout autre local qui pourrait être choisi ultérieurement en échange d'un subside annuel. Ce qui dérangeait particulièrement le ministre Caron était que le montant du subside avait augmenté avec le temps pour atteindre \$6 000 en 1928. De plus, le Ministère avait contribué à la construction d'une bâtisse de \$35 000, expressément pour loger l'hôpital vétérinaire et payer l'équipement requis. Il ne cacha pas sa déception au premier ministre : « *Aujourd'hui, voilà que l'Université de Montréal, — sans nous consulter — transporte à Oka tout l'enseignement vétérinaire, et, comme compensation de la somme de \$35 000 dépensée par le gouvernement pour le logement de l'École de médecine vétérinaire, elle transfère à Oka, premièrement, son subside annuel de \$6 000 et elle lui donne, en second lieu, pour toutes*

compensations pour le logement qu'elle était obligée de fournir à l'institut vétérinaire et pour les \$35 000 que nous avons payés pour cet institut, la somme de \$2 500, [...] ».

L'Institut agricole d'Oka n'avait pas de locaux pour loger l'École vétérinaire. Elle se tournait maintenant vers le Ministère en demandant une subvention pour le paiement de la pension des élèves et le prévenait ensuite qu'elle demanderait aussi de l'aider pour financer un nouveau bâtiment pour l'École vétérinaire. Le ministre refusa d'accorder quoi que ce soit pour la pension. De plus, il ne croyait pas que son ministère devrait donner une subvention quelconque pour la construction d'un bâtiment nouveau avant que l'Université de Montréal ait réglé de façon équitable avec eux les engagements qu'elle avait pris en vertu du contrat dont il est question ci-dessus.

Le 15 août, le premier ministre Taschereau fait parvenir la lettre du ministre Caron au recteur Piette, qui ne répondit que le 17 septembre 1928. Pour celui-ci, le contrat dont parlait le ministre n'avait jamais été porté à l'attention du rectorat, et les directeurs de l'ancienne École n'ont pas informé les autorités universitaires. Il allait prendre connaissance du contrat: les autorités d'Oka en avaient une copie.

Une ultime rencontre entre le ministre Caron et les représentants de l'Université eut lieu, le 15 février 1929, dans les bureaux du gouvernement, au Palais de justice de Montréal. Le ministre avait rencontré les médecins vétérinaires précédemment qui lui avait présenté leurs doléances envers l'Université, à savoir que :

- l'Université ne les avait pas traités avec assez d'égards
- l'Université leur avait confisqué leur hôpital vétérinaire
- Oka, trop éloigné de la ville, n'était pas l'endroit désirable

En ce qui concerne l'Université, elle a soutenu au cours de cette rencontre que :

- Le fait de ne pas avoir consulté le ministre de l'Agriculture n'était qu'une omission involontaire — « *un oubli si l'on veut* »
- L'Université, après une longue étude, était arrivée à la conclusion que l'École, telle qu'elle était organisée, ne rendait pas justice ni aux étudiants ni aux besoins de la province, et c'était à la requête des étudiants et des médecins vétérinaires praticiens ainsi qu'au consentement des professeurs titulaires qu'elle s'était déterminée à transporter l'École à Oka
- Le contrat entre l'Université et l'Institut agricole d'Oka assurait la stabilité de l'École et la haute qualité de l'enseignement déjà donné à Oka
- L'Université avait donné à l'École plus qu'elle n'en avait reçu du Ministère
- L'Université s'était montrée généreuse dans la séparation — abandon de l'octroi annuel du gouvernement — abandon de tout le matériel d'enseignement et du mobilier — contribution d'un capital de \$5 800 et d'un octroi annuel de \$1 500 pour indemnité aux professeurs

Pour sa part, l'honorable ministre :

- Se plaignait d'avoir été ignoré dans le transfert de l'École à Oka
- Disait que le gouvernement avait donné \$35 000 pour la construction de l'Hôpital vétérinaire et que cette somme devrait être remboursée [au gouvernement] par l'Université puisque celle-ci gardait l'Hôpital
- Se déclarait satisfait du rendement de l'ancienne École
- Que les médecins vétérinaires étaient mécontents ainsi que les étudiants — tous regrettaient d'avoir consenti à laisser transporter leur École à Oka, se plaignaient que l'enseignement qui y était donné [actuellement] était insuffisant.

Le ministre conclut à la fin de la rencontre qu'il allait continuer à réfléchir sur ce qui était survenu.

Les positions étaient diamétralement opposées entre les parties et sans retour, puisqu'en date du 15 février 1929, l'École avait déjà déménagé à Oka, et les locaux laissés vacants étaient déjà occupés par d'autres facultés de l'Université.

D'autres divergences sont également apparues à la mi-octobre 1928 à la suite de la publication dans le journal *La Presse* d'un article intitulé « *La question du directeur de l'École* ». À Oka même, un comité de l'Association médicale vétérinaire avait débattu la question du représentant de l'École au conseil de l'Association. Traditionnellement, le directeur de l'École occupait cette fonction, et, jusqu'à présent, le directeur Daubigny, agissait comme président honoraire. La nomination du R.P. Léopold à titre de directeur de l'École était problématique pour eux, puisqu'il n'était pas vétérinaire, donc inapte à siéger à titre de président honoraire.

Présent lors de cette discussion, qu'il n'a certes pas appréciée, le R.P. Léopold rappelait dans une lettre datée du 22 octobre 1928 au docteur Jasmin, alors président de l'Association que :

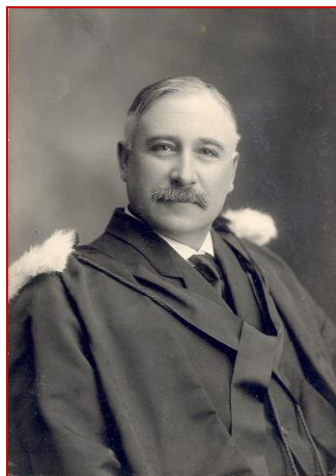
« *Actuellement je suis le seul directeur de l'École. Le docteur Daubigny n'est plus directeur.* »

« *L'Université de Montréal, par un contrat signé entre le recteur, Mgr V. Piette et le T.R.P. Abbé Dom Pacôme Gaboury, a confié la direction et l'administration de l'École vétérinaire aux RR.PP. Trappistes. LA SITUATION EST DONC RÉGLÉE. Le T.R.P. Abbé a nommé le R.P. Léopold, le nouveau directeur de l'École. Les messieurs Daubigny et Dauth ont été engagés comme professeurs uniquement.* »

« *Si votre comité ne veut pas amender vos constitutions de façon à permettre au nouveau directeur de devenir ex officio le Président honoraire, nous sommes dans l'obligation de vous annoncer que l'Institut ne pourra vous inviter à tenir ici vos réunions.* »

À la suite de cette lettre, le docteur Jasmin a réagi et écrit au recteur peu de temps après, le 30 octobre. Il se plaignait de l'attitude hautaine du R.P. Léopold : « *Cette lettre parle par elle-même et démontre bien la manière dont sera traitée la médecine vétérinaire.* » Il préférait s'adresser à l'Université pour avoir plus d'information concernant la prétendue annexion de l'École vétérinaire. La profession vétérinaire ne pouvait répondre à ces questions, n'étant pas suffisamment renseignée.

La réaction de l'Association médicale vétérinaire décrit bien comment la profession avait été peu consultée et informée du transfert à Oka.



À cela s'ajoutait le témoignage (lettre du 22 novembre 1928 adressé au R.P. Léopold) du docteur Damase Généreux : « *Professeur à l'École depuis vingt-cinq ans, président de son conseil depuis une douzaine d'années, j'ai appris par les journaux son déménagement à Oka, et, à la publication de cette nouvelle, je fis comme les autres professeurs, j'allai recueillir, les notes et paperasse dans les tiroirs de mon bureau [...]; nous fîmes tous la même chose, nous tous qui avions à notre crédit plusieurs années de dévouement, de sacrifices et de travail, tous, du plus jeune comptant onze années de professorat, au plus vieux qui dépassait la trentaine; on nous poussait par les épaules, aujourd'hui vous me demandez de rester avec vous à titre de professeur émérite de l'Institution.* »

Plus loin dans sa longue lettre, il mentionnait ne pas avoir été impliqué dans la mise sur pied du nouveau programme, ni la réorganisation du corps professoral, et

trouva incongru être sollicité pour devenir directeur scientifique des études. Il disait: « *Ce serait mon lot de faire observer un programme que je n'approuve peut-être pas et sur la facture duquel l'on n'a pas cru devoir me consulter.* »

De plus, il a réagi plutôt mal à la proposition de devenir membre de la Commission des études de l'Université dont les membres étaient nommés par les conseils de facultés et dont l'École vétérinaire avait autrefois droit à trois membres. Le nouveau statut de l'École en faisait une institution annexée à une institution affiliée à l'Université, donc sous la tutelle de celle-ci. On ne parlait pas des mêmes droits, et ceci posait un problème en cas de divergences de vues entre l'École vétérinaire et l'Institut agricole d'Oka.

Puis, il évoquait la question de la légitimité de la direction de l'École, vu qu'un vétérinaire n'avait pas été nommé comme directeur. Il ne voulait pas être placé dans une situation qui lui imposerait le silence s'il acceptait cela. Et il ne voulait pas s'associer à une démarche qui était largement décriée par la profession vétérinaire. Son appui donnerait un air officiel à une situation irrégulière, sinon illégale. « *En d'autres mots, le doyen de la Faculté de droit ne doit-il pas être membre du Barreau ?* » Il était d'avis que le contrat entre l'Université de Montréal et le ministère de l'Agriculture avait été brisé arbitrairement.

Le 27 novembre 1928, le R.P. Léopold faisait parvenir une copie de la lettre du docteur Généreux au recteur Piette :

« Ne croyez-vous pas, Monseigneur, qu'il serait opportun et urgent de notifier officiellement les anciens professeurs et les membres du conseil de l'École de médecine vétérinaire des changements opérés à l'École ? »

Il informa le recteur par la même occasion que les étudiants en médecine vétérinaire étaient en grève à ce moment-là!



Institut agricole d'Oka, affilié à l'Université de Montréal (1930)

L'arrivée à Oka fut particulièrement difficile pour les 16 étudiants encore inscrits en médecine vétérinaire. Plusieurs anciens de cette époque ont décrit les conditions difficiles qui les attendaient. Le docteur J.-Édouard Roy en faisait partie. Dans une conférence donnée à la Société du patrimoine vétérinaire québécois le 7 mai 1995, il a partagé son expérience et celle des étudiants qui ont connu Oka.

L'aménagement de l'ancien poulailler a été fait à fin l'été 1928, en vue de la

rentrée des étudiants prévue pour le 2 octobre (fig. 2). Maintenant vidé des volailles, celui-ci est transformé en une résidence pour étudiants et une partie en école vétérinaire. « C'est une construction de deux étages, dont le rez-de-chaussée est occupé par la salle d'anatomie, qui se transforme à l'occasion en salle de chirurgie. On y compte aussi la chambre du maître de discipline, le père Norbert. À l'étage, on a aménagé des chambres à occupation double pour la résidence des étudiants, ainsi qu'une salle de cours. [...] » La situation était particulièrement insoutenable puisque les carcasses pour la dissection étaient laissées durant trois semaines sans traitement, seules certaines pièces étaient conservées dans le formol. Les étudiants habitaient au-dessus !



Figure 2 - Étudiants devant le poulailler «rénové» en École de médecine vétérinaire

«Lors de la conférence donnée à l'occasion du brunch de la SCPVQ, le docteur Édouard Roy de Lévis avait entretenu l'auditoire de la vie étudiante du temps de l'École vétérinaire était à Oka. Il avait rappelé les premières installations et notamment le souvenir du « poulailler » qui a servi de résidence et de salle d'anatomie lors de l'ouverture de l'École. Le bâtiment fut défait après quelque temps, semble-t-il. Il y a une quarantaine d'années déjà, le docteur J.-G. Lafortune avait lancé un appel dans l'Articulation pour obtenir une photo du bâtiment. Ce fut en vain cependant. Dernièrement la SCPVQ recevait une photo montrée ci-haut laissant voir cinq étudiants du début des années '30, dans l'ordre habituel : G. Poirier, G. Robert, R. Nadeau, R. Ottis et J. Dereix avec en arrière le poulailler.»

Source : Le Vétérin vol.10, p12, 1999 (réédition).

Dans des conditions fort différentes de celle de Montréal où la discipline était inexistante, les étudiants soumis aux règlements appliqués sévèrement par le père Norbert, dont le couvre-feu, commencèrent à se rebeller. De plus, le régime alimentaire végétarien frugal et peu appétissant fut vite décrié par les étudiants qui étaient davantage carabins que moines. Le conflit s'envenima, et l'un des étudiants fut expulsé, devant l'absence de conciliation. Il s'ensuivit que les étudiants décidèrent de faire la grève le 1^{er} décembre (fête de Saint-Éloi) et retournèrent à Montréal.

Ce fut seulement au début de février 1929 qu'ils décidèrent de retourner à Oka et, grâce à l'intervention du père Abbé, ils ont vu leurs conditions de vie s'améliorer. « *Certaines chambres sont transformées en cuisine [...] on va faire épicerie à la ferme des Trappistes pour le lait, le beurre, les œufs, le fromage, le poulet. Bref, on ne crèvera plus de faim. Un ventre satisfait rend l'esprit plus conciliant.* » Conclut le docteur J.-E. Roy.

Le principal développement survenu à la fin de cette époque, plutôt mouvementée, fut la création par le R.P. Dom Pacôme Gaboury, administrateur général de l'Institut agricole d'Oka, d'un Bureau de direction, qui permit de « démocratiser » la gestion de l'École, en plus d'assurer la mise en place d'une structure de fonctionnement, apte à permettre la collaboration entre les différents acteurs, soit les anciens professeurs, le Collège, l'Association des médecins vétérinaires, le ministère de l'Agriculture et Institut agricole d'Oka. Ce Bureau de direction de l'École de médecine vétérinaire était composé du docteur Damase Généreux, président, le directeur des études, le docteur Albert Dauth. Le R.P. Léopold demeurait directeur de l'École. L'on remettait donc en place le même style

de gouvernance que celui d'autrefois avec les mêmes acteurs, cependant s'ajoutaient les représentants des Trappistes.

Nous verrons dans le prochain article comment l'École vétérinaire d'Oka réorganisée se développa au cours des deux décennies subséquentes, jusqu'à son déménagement à Saint-Hyacinthe en 1947-1948.

Récipiendaire de la Bourse Victor-Théodule Daubigny 2018



*Mme Stéphanie Blanchette, récipiendaire de la Bourse Victor-Théodule Daubigny 2018
en compagnie du président de la SCPVQ, Dr Yvon Couture,
lors de la Cérémonie de remise des bourses et prix d'excellence de la FMV, jeudi le 7 février 2019.*

(Photo : Marco Langlois, FMV)

La récipiendaire de la Bourse Victor-Théodule Daubigny, financée par les membres de la SCPVQ, nous a fait parvenir ce message suite à sa sélection comme récipiendaire:

"Je tiens à vous écrire ce mot afin de vous remercier d'encourager les étudiants s'impliquant dans le domaine de la santé publique. C'est un acte très généreux qui ne passe pas inaperçu, car comme vous le savez, l'argent est régulièrement un facteur limitant lorsqu'on entreprend de telles études. Grâce à cette bourse, je pourrai saisir davantage d'opportunités de stages bénévoles dans le but d'acquérir de nouvelles compétences dans ce domaine qui nous concerne tous. Comme il est très riche en possibilités, avoir le choix des formations que nous suivons représente un avantage immense.

Encore une fois un immense merci et à bientôt,

Stéphanie Blanchette

Étudiante au DMV – 4^e année"

Voici un court résumé du projet de santé publique que Mme Blanchette a participé :

«La maladie de Lyme est émergente au Canada et peut affecter l'humain lorsque celui-ci subit la piqure d'une tique infectée par *Borrelia burgdoferi*. À la manière d'un essai contrôlé randomisé, les micrommamifères résidents de notre terrain d'étude sont exposés à différentes concentrations de Sarolaner, un antiparasitaire. La molécule d'intérêt est mélangée avec du beurre d'arachide et distribuée sur le terrain à l'aide d'appâts répartis sur cinq (5) sites différents dans le parc des Mille-îles en Ontario. Les tiques sont échantillonnées à l'aide d'une flanelle avant et après le traitement, et ces données sont comparées aux années antérieures afin d'évaluer l'effet du plan d'intervention sur la prévalence de *Borrelia Burgdoferi* ainsi que sur la densité totale de tiques».

Traversée de l'océan Atlantique nord avec des bovins en transit en 1967 (2^e volet)

par Paul-Émile Gauthier, D.M.V.



Extraits du texte de la conférence présentée aux membres de la Société de Généalogie de Vaudreuil, le 25 janvier 2012, à la bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion. Le premier volet de cette conférence a été publié dans LE VÉTÉran, volume 32, Hiver 2018, pages 39-42, sous le même titre et couvrait une traversée de bovins canadiens exportés vers l'Europe en décembre 1967. Ce second volet couvre une traversée vers l'Amérique du Nord en juin 1967, après que Dr Gauthier ait effectué la surveillance de stations de quarantaine de bovins en France, pour importation postérieure au Canada.

Traversée de l'océan Atlantique Nord, direction ouest.

Le 19 janvier 1976, je suis envoyé à Paris, France, en transfert temporaire de trois mois avec un passeport de fonctionnaire du gouvernement canadien, dans le cadre d'une mission de surveillance de trois stations de quarantaine animale de Brest/Havre, en Bretagne.

Le neuf avril 1976, vers neuf heures du matin, le navire M/V Limousin Express est arrivé dans la rade et s'est amarré au quai du port de Brest. Toute la journée, il ya eu beaucoup d'activité, d'achalandage, d'affluence sur la cale du quai, et par ricochet, dans la cale du navire : le va-et-vient des camions aux abords du quai, lesquels étaient chargés de produits destinés aux animaux, soit du foin (24 tonnes), de la paille (15 tonnes), des sacs de concentrés (4 tonnes); les chariots déplaçant les palettes; la grue du navire les déposant sur les ponts.

En avant-midi vers 10h, avec un représentant de Cofranimex², nous avons visité le navire notamment tous les parcs à confiner les bovins; certes le ménage avait été fait soigneusement et satisfaisait à nos exigences. Plus tard dans l'avant-midi, Cofranimex et Raillard³ m'ont confié les boîtes contenant les documents des 263 bovins exportés. Immédiatement, je suis retourné au navire, à la passerelle, et j'ai remis les documents aux soins du capitaine du navire. En même temps, j'ai porté mon bagage dans ma cabine. Vers la fin de l'avant-midi, j'étais à l'étable d'une station de quarantaine et alors, j'ai assisté au chargement du premier voyage de camion qui s'est dirigé ensuite vers la cale du quai. Les débardeurs ont placé une passerelle dans l'espace entre le camion, le portelone et l'entrée du navire; en sortant du camion, les bovins filaient vers l'intérieur du navire où les vachers les entassaient dans les parcs. Cependant, il faut noter que les 13 taurillons doivent être placés isolés, attachés séparément des 250 génisses laissées libres à l'intérieur des parcs. À 16h, le dernier camion chargé d'animaux s'est présenté au quai pour procéder à l'embarquement. À 17h, tous les bovins étaient chargés et installés dans les parcs. À 19h, les membres du personnel de l'équipage sont montés à bord du navire et ont pris leur poste respectif. La porte de la cantine a été ouverte par le chef cuisinier qui a fait sonner la cloche et invité l'équipage à s'approcher de la salle à manger pour prendre le premier repas du voyage en mer. À 19h30, le portelone s'est élevé, redressé, a pris sa place dans la muraille et finalement, a été barré. Les amarres détachées des taquets ont été retirées et déposées sur le plancher du pont du navire. À 20h, le coup de sifflet annonçait le départ du navire; au même moment, les moteurs ont été mis en marche; le navire bougeait et s'éloignait peu à peu du mur du quai de Brest, qui est situé dans la rade de Brest. Le Limousin Express a continué à naviguer dans ce grand bassin au goulot étroit, ayant issue vers la mer, en passant devant la pointe Saint-Mathieu, le Conquet et le Plougastel, visible du côté nord; on a pu observer, du côté sud, la presqu'île de Crozon, l'école navale à Lauvéoc-Poulmic, et enfin, la Pointe du Penhir. Le long de ce parcours, un système de balises du chenal avec de nombreux

² Cofranimex est l'agence française qui s'occupe de transiger, les transactions et de rédiger des commandes avec les acheteurs canadiens.

³ La compagnie Raillard est un sous-agent local; il est un ravitailleur des compagnies maritimes et des gens de mer, dans le port de commerce de Brest.

phares, en particulier le phare Guilvinec, pour guider navires et embarcations dans la brume, le brouillard et la nuit.

A la sortie de la rade de Brest, nous entrons dans la mer d'Iroise, cette partie de l'Atlantique s'étendant le long de la Bretagne occidentale. À ce niveau, coté nord, nous avons pu voir l'Ouessant, île de Bretagne, département du Finistère, un bastion de granit et de schiste, entouré d'écueils redoutables, habitée par 2,000 îliens (Ouessantins) qui s'accrochent encore à ce gros caillou maintenant presque inculte, font élevage ovin, de petits moutons noirs et blancs, ramassent le goémon, épave du varech. L'Ouessant, rongée par la mer que les marées et les accès de fureur attaquent inlassablement, dont la côte se creuse de criques et de plages, s'effiloche en promontoires, en îlots et en récifs, rivages déchiquetés par les vagues et prolongés par des écueils, île souvent isolée dans le brouillard, est particulièrement pluvieuse avec crachin, petite pluie fine qui peut durer plusieurs jours.

Ayant traversé la mer d'Iroise, c'est la transition dans l'Atlantique Nord, le navire a maintenu le cap vers l'ouest. Pour l'instant le navire était placé vis-à-vis le bras de mer formé par la France, la Grande-Bretagne, l'Atlantique et la Manche. Depuis Brest, 11 et 12 avril, mauvais temps, mauvaises conditions atmosphériques; à la hauteur de la Manche, mer en furie, plus d'intensité, le navire est ballotté par des vagues énormes, déferlantes et balayé par des vents furieux en rafale. Jusqu'à présent, dans ce trajet en mer houleuse, la cargaison de jeunes bovins n'est pas eu de conséquences nuisibles dû à l'assaut impétueux de la mer. Dans les parcs, chez certains bovins soupçonnés, plusieurs vérifications de température ont été conduites; chez quelques uns, il a fallu faire des traitements. Avec la mauvaise température, des vents violents, des grosses vagues, les oiseaux de mer se font rares autour du navire.

Inventaire des 263 jeunes bovins de onze races différentes
en transit sur le navire M/V Limousin Express:

Abbréviation	Femelles	Mâles	Race	Pays d'origine
CH	23	1	Chianina	Italie
LI ou L	30		Limousin	France
BD	56		B-aquitaine	France
SA	47	5	Salers	France
MA	31		Maine-anjou	France
PR	49	1	Pie rouge	France
AB ou A	6	2	Montbéliard	France
BV	2	1	Braunvieh	Allemagne
NM ou N	2	2	Normande	France
GL		2	Gelbvieh	Allemagne
	250	13		

Dans les parcs, avec les prises de température trop nombreuses, il était devenu difficile de boucler le travail. Pour régler le cas, on a fait appel à de l'aide, un groupe de 4 à 5 vachers a été formé avec thermomètres et calepin en main pour mesurer les températures. Un tient la tête, l'autre attrape la queue et pose le thermomètre à l'anus pour 2 minutes; si la température notée au cahier nécessitait recours à un traitement, ils étaient retenus au parc avec une corde ou un licou.

Le beau temps revient pour les deux jours suivants, le 13 et 14 avril. Le sillage forme à l'arrière du navire en mouvement est plus visible et demeure en place plus longtemps, tandis que les oiseaux de mer le survolent et suivent de plus près le navire. Jusqu'à maintenant, nous avons rencontré en sens inverse des bateaux capables de naviguer en mer: bateau de plaisance, bateau-citerne, voiliers, navire de croisière, cargos. Il arrive que des

gens à bord nous ont envoyé des saluts avec la main ou avec un chapeau; les pilotes dans notre passerelle examinent avec soin à l'aide de longues-vues ces navires rencontrés. À l'occasion, les pilotes tentent de communiquer avec eux comme pour les saluer avec gentillesse.

Aux 4^e et 5^e jours, les vachers sont occupés au nettoyage de la litière dans les 25 parcs; d'abord, les bovins du parc sont retirés et enfermés dans un parc vide; c'est l'enlèvement du fumier, déposé dans une brouette, laquelle est roulée à une toile sur le plancher sous la grue; la toile chargée de fumier est soulevée et ensuite déplacée en dehors du navire et versée à la mer; ce procédé est suivi à chaque parc.

Quelques bovins sont teigneux. La teigne est apparue soudainement au haut du cou et du dos; c'est une infestation des poils par des champignons microscopiques. Auparavant sa présence avait été constatée chez des sujets qui avaient été traités sans problème; son apparition sur le navire est due à l'humidité et l'atmosphère de la haute mer.

Les 6^e et 7^e jours du voyage se sont déroulés sous un ciel gris; très venteux, mer houleuse, vagues énormes, mauvais temps. Aux parcs, le taurillon de race Abondance (Montbéliarde) # 407 s'est brisé une corne, coté droit, traitée avec une solution protectrice. D'autres cas de teigne apparaissent parmi les jeunes bovins.

Au poste de pilotage, le radar représente une photo des bancs de l'île de Terre-Neuve. L'île de St-Pierre est située aux confins de la partie sud de Terre-Neuve, du golfe de Cabot et de l'océan Atlantique. Le navire a dû contourner et naviguer au large des péninsules d'Avalon et de Burin pour atteindre l'île de St-Pierre.

Dans plusieurs parcs, les vachers ont découvert que quelques jeunes bovins évacuaient des matières fécales à texture consistante, solide, dure, à mon sens dûes à une très mauvaise qualité du fourrage. Rien à faire, le voyage se terminera demain. Dans un parc de génisses, une, identifiée #36, s'est s'est arrachée la carapace externe de la corne gauche; elle fut traitée avec une solution qui prévient l'infection.

Le 18 avril, 8^e et dernier jour du voyage, c'est dimanche, jour de Pâques. Au niveau de la péninsule Burin, le radar projetait l'image de l'île de St-Pierre sur son écran. Nous avons continué d'examiner les bovins dans les parcs: plusieurs hautes températures, plusieurs traitements, la trousse de médicaments s'est vidée. Le Limousin Express a mis le cap vers l'île de St-Pierre. Ayant navigué toute la journée en plus de la soirée, le navire s'approche des îles Grand Colombier et aux Vainqueurs, aux Marins, et finalement, le quai de Saint-Pierre qu'il a accosté et été amarré; il était minuit. Un confrère, Dr Robichaud, et son assistant, Dr Stancel, m'attendaient là au quai pour me rencontrer à mon arrivée d'Europe. Lorsque ce fut possible, les débardeurs ont mis en place un passage à pied temporaire que mes confrères, anxieux de traverser, ont utilisé aussitôt. Ce fut des retrouvailles, et aussi, une courte visite aux bovins; après, ils retournèrent à terre, pendant que je filais vers ma cabine. Lundi (de Pâques) 19 avril, vers 8h, le portelone fut débarré, descendu, posé à plat sur la cale du quai; vers 9h, les débardeurs français envahirent le quai et le navire pour amener les bovins aux camions, il a fallu installer un passage du portelone au camion. Au signal, les bovins étaient sortis des parcs, s'engouffraient dans l'allée étroite et montaient dans la boîte du camion; le débarquement des 263 bovins s'est continué jusqu'à midi. Maintenant, tous les bovins occupaient une place à la Station de Quarantaine animale des îles de St-Pierre-et-Miquelon (SQASP), située au 340 rue St-Pierre, à proximité du quai.

Durant le déchargement des bovins, aucune génisse et aucun taurillon ne m'a semblé avoir été sensiblement perturbé par la traversée. Pendant le déchargement des animaux, j'ai remis à Roger Robichaud, vétérinaire en charge de la SQASP, la pile de documents qui accompagnaient les 263 bovins en transit. Cette pile incluait pedigrees, certificats de santé, de vaccination, un certificat sanitaire de mise en quarantaine de bovins exportés vers le Canada, émis à Brest le 10 avril 1976, par Dr Cosqueric, le vétérinaire inspecteur en chef adjoint au Directeur des Services Vétérinaires du Finistère, en présence du Dr P.-E. Gauthier, vétérinaire délégué du gouvernement canadien.

En après-midi, au navire, les débardeurs transportaient à l'extérieur la nourriture non-utilisée par les animaux; déjà le nettoyage et la désinfection ont été commencés sur les deux ponts dans les parcs, les locaux utilisés par les bovins. De ma cabine, j'ai apporté mes malles hors du navire et je les ai transportées à la Maison Canadienne à St-Pierre, pour m'y loger durant mon séjour.

Dr Robichaud a dépêché un télégramme à la compagnie maritime Raillard à Brest, France, les avisant de l'arrivée à bon port du navire Limousin Express au quai de l'île de St-Pierre, le 18 avril à minuit, après huit jours de navigation.

Le 20 avril: dans le navire, le nettoyage des parcs devait être complété bientôt; le fumier était chargé dans un camion et déposé dans un lieu approuvé; en après-midi, le nettoyage des locaux du navire était complété et était accepté par Dr Robichaud; un certificat d'acceptation du nettoyage fut rédigé et remis au capitaine du navire. J'ai appelé à l'aéroport de St-Pierre pour la confirmation de mon départ via Air Canada, le lendemain.

Le 21 avril 1976: dernière visite de tous les bâtiments de la Station de Quarantaine Animale Saint-Pierre, et en particulier, les jeunes bovins récemment importés d'Europe.

Finalement, c'est la fin de mon séjour en Europe et à l'île de St-Pierre, également le terme de mes deux traversées de l'océan Atlantique Nord, le sujet de ma conférence.

À présent, c'est le départ pour l'aérogare Saint-Pierre. Dr Robichaud, accompagné de son épouse Andrée, m'ont conduit avec mes bagages à la porte d'entrée de l'aérogare. J'ai pris l'avion Saint-Pierre-Sydney, un appareil DC3, vol d'une durée de 80 minutes; depuis Sydney vers Montréal, un appareil DC9 pour une durée de 110 minutes.

Me voilà à destination à 15h30. Missions accomplies !!

Notes biographiques concernant l'auteur.

Dr Paul-Émile Gauthier, DMV, (1922-2018)

Il est né le 16 août 1922 à Vaudreuil, fils de cultivateur. Après ses études au Collège Bourget en 1944, ses cours scientifique et classique au Collège Mont-Saint-Louis, il obtient un Baccalauréat ès arts (B.A.) de l'Université de Montréal en 1949. Il s'inscrit en médecine en 1949-1950, mais transfère en médecine vétérinaire pour l'année académique 1950-1951 en pré-vétérinaire. Il obtient un doctorat en médecine vétérinaire (D.M.V.) de l'Université de Montréal en 1956. Il a fait carrière à Agriculture Canada; il a été entre autres vétérinaire responsable de l'Aéroport de Mirabel ainsi que vétérinaire responsable du district de Lachute.

Il est décédé à Vaudreuil-Dorion le 19 mars 2018 à l'âge de 95 ans et 7 mois.

En 1970, la France a émis des timbres-poste pour souligner la présence de la station de quarantaine animale de St-Pierre, à St-Pierre-et-Miquelon, France.



Il y 50 ans : Le 30 mai 1969 à Saint-Hyacinthe, les 24 finissants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal obtenaient leur diplôme en médecine vétérinaire, à l'occasion de la 22^e collation des grades depuis l'installation de l'École de médecine vétérinaire à Saint-Hyacinthe en 1947 et la 1^{re} sous la responsabilité administrative de l'Université de Montréal.



Promotion 1969, de gauche à droite pour les rangées

Rangée du haut:

Francine Brants (*secrétaire*), Réjean Giard (*président*), Serge Hamel (*vice-président*), René Sauvageau (*trésorier*), Réjean Germain, Dominique Bhérer, Claude Benoit, Marcel Gourde, June Fitzgerald, Roland Brunet, Jean Jetté, François Cécyre, Marcel Laberge, André Bisailon, Michel Cardinal

Rangée du milieu:

Yves Larouche, Robert Clermont, Roger Dubuc, Marcel Marcoux, Jean-Pierre Robert, Jean-Jacques Jetté

Rangée du bas:

Suzanne Carrière, Diane Piette, François Cimon

Direction:

Dr Ephrem Jacques (*doyen*), Dr Lucien Cournoyer (*vice-doyen*), Dr André Lagacé (*directeur du département de Pathologie*), Dr René Pelletier (*directeur du département de Médecine*), Dr Joseph-D. Nadeau (*adjoint au doyen*), Dr Jean Piérard (*secrétaire*), Dr Olivier Garon (*directeur des Sciences fondamentales*)



**SOCIÉTÉ DE CONSERVATION
DU PATRIMOINE
VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS**

BRUNCH ANNUEL DE VOTRE SOCIÉTÉ

Dimanche, le 5 mai 2019 à 10 h 30

Remise du prix Victor-Théodule Daubigny au Dr Yves Gosselin
Conférence de la Dre Diane Frank, professeure à la FMV,
sur "L'évaluation de dangerosité des chiens agressifs"

Assemblée générale annuelle

Club de Golf de St-Hyacinthe, 3840 boul. Laurier Ouest,
Saint-Hyacinthe